



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2024-014

PUBLIÉ LE 18 JANVIER 2024

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2024-01-18-00007 - FH FL DELEGATION SIGNATURE HO 8 31 CAEN
MONTCOCO (1 page)

Page 3

EPF Normandie

R28-2024-01-18-00007

FH FL DELEGATION SIGNATURE HO 8 31 CAEN
MONTCOCO



DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME FLORENCE HAMON

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le programme d'action foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté Urbaine CAEN LA MER le 14 Décembre 2021, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie le 29 Mars 1999,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Vincent ROBILLARD, Notaire associé de la société à responsabilité limitée, dénommée « CAEN LAZARE NOTAIRES » dont le siège est à CAEN (14000), 21 Rue Claude Chappe, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Florence HAMON, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la Ville de CAEN de deux parcelles bâties comprenant des bâtiments destinés à être démolis, sises à CAEN (14000), 10 et 11 Rue Jean-Baptiste Colbert cadastrées section HO numéros 8 et 31 d'une contenance totale de 81a 47ca et à titre indivis la parcelle cadastrée section HO numéro 16 pour 6a 29ca, moyennant le prix de **DEUX EUROS (2 €)**, qui sera réglé entre les mains de Maître Vincent ROBILLARD, notaire, rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé,

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 18-01-2024
Le Directeur Général,

Notifiée à Rouen
à Madame Florence HAMON le 18-01-2024

Bon pour acceptation

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Florence HAMON

✓ Certified by  yousign